



# SORTIE ADOS

Le Mardi 19 Février 2019

Pour les Adolescents de **13 à 16 ans.**



ICE MOUNTAIN à Comines en Belgique

**Activités :**

SKI/SNOW+ PAINTBALL OU LASERGAME

1 h 30 d'accès piste matériel & moniteurs inclus.

2 h de Paint-ball ou Lasergame (briefing + jeu).

Equipement de base fourni par Ice Mountain Adventure Park.

**Information/Tarif :**

Rendez vous devant la mairie à **9h15** pour un départ à **9h30**.

**Déplacement en Minibus avec 1 animateur et 1 bénévole.**

Un férinois inscrit peut inviter un jeune d'une autre commune (priorité aux férinois).

Participation des familles : **20 €**

*(Ce tarif inclus une collation pour le matin et l'après midi ainsi que les activités).*

**A Prévoir obligatoirement :**

Sac à dos avec sandwich pour le repas du midi, bouteille d'eau, **carte d'identité.**



La Mairie de Férim vous remercie  
Pour votre Confiance

**ATTENTION ! 7 PLACES DISPONIBLES, Fin des inscriptions le 12 Février 2019**

Réservation par téléphone au 03 27 71 50 00



# Inscription sortie jeunes ICE MOUNTAIN le mardi 19 février 2019

## FICHE de RENSEIGNEMENTS

Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....

Personne responsable de l'enfant	<input type="checkbox"/> Père	<input type="checkbox"/> Mère	<input type="checkbox"/> Tuteur
Nom-Prénom			
Adresse			
Tél Maison			
Tél Portable			
Tél Travail			
Email			

Parents séparés :  OUI  NON

L'autre parent est-il autorisé à venir le chercher ?  OUI  NON (Joindre 1 copie du jugement obligatoirement).

### Autres personnes pouvant récupérer l'enfant

Nom(Joindre photo)	Prénom	Téléphone(s)	Lien de Parenté

Photo : votre enfant peut-il être pris en photo ou filmé  OUI  NON

**La fiche sanitaire doit être complétée et remise avec l'inscription  
A joindre copie de l'assurance « responsabilité civile »**

Je soussigné, ....., responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Fait à..... Le ...../...../.....

Signature

**Attention : cette fiche est à remettre au Secrétariat de la Mairie  
avant le 12 février 2019 accompagné du règlement.**

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)  
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**  
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation  
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné  
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

**1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS**

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : .....  
Prénom(s) : .....  
Né(e) le :           à (lieu de naissance) : .....  
Pays de naissance : .....

**2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION**

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : .....  
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : .....  
Prénom(s) : .....  
Né(e) le :           à (lieu de naissance) : .....  
Pays de naissance : ..... Nationalité : .....  
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :  
 Père  Mère  Autre (préciser) : .....  
Adresse : .....  
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie  
Code postal :       Commune : .....  
Pays : .....  
Téléphone (recommandé) : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_  
Courriel (recommandé) : .....

**3. DURÉE DE L'AUTORISATION**

La présente autorisation est valable jusqu'au :           inclus.  
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.  
*Exemple : une autorisation signée le 1<sup>er</sup> septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.*

**4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »<sup>(1)</sup> :

DATE :           Signature du titulaire de l'autorité parentale :

<sup>(1)</sup> Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

**5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE  
À L'APPUI DE L'AUTORISATION <sup>(1)</sup> :**

Type de document (cocher la case) :  Carte nationale d'identité  Passeport  Autre  
(Préciser : .....)<sup>(2)</sup>

Délivré(e) le :

Par (autorité de délivrance) : .....

<sup>(1)</sup> La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

<sup>(2)</sup> Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

**RAPPEL :** « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »